

GROUPE 24 BACTÉRICIDE

KASUMIN® 4L

Bactéricide

**COMMERCIAL
LIQUIDE**

PRINCIP ACTIF :

Kasugamycine, présente sous forme d'hydrate d'hydrochlorure ... 4,00 %

Contient du potassium de sorbate à raison de 0,3 % à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION 33630 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

SENSIBILISANT CUTANÉ

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 1 - 20 L

**UPL AgroSolutions Canada Inc.
PO Box 12219
Research Triangle Park, NC 27709**

Renseignements sur le produit : 1-800-438-6071

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE: déversement, fuite, incendie,
exposition ou accident composer le CHEMTREC 1-800-424-9300.

2024-1378
2024-06-04

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX -

Le Bactéricide KASUMIN 4L est une formule liquide d'hydrate d'hydrochlorure de kasugamycine (4,3%) contenant 4% (au poids) de kasugamycine. La kasugamycine est un antibiotique aminoglycosidique (bactéricide) qui supprime la brûlure bactérienne (*Erwinia amylovora*) des fruits à pépins, des mûres et framboises (sous-groupe 13- 07A), de l'amélanche, et réprime la bactériose du noyer (*Xanthomonas campestris* pv. *juglandis*) sur les noix, la tache bactérienne (*Xanthomonas campestris* pv. *vesicatoria*) et le chancre bactérien (*Clavibacter michiganensis* subsp. *michiganensis*) sur les légumes-fruits (cultivés en serre et en plein champ), ainsi que la bactériose et le chancre bactérien (*Pseudomonas syringae*) du cerisier (sous-groupe de cultures 12- 09A).

PRÉCAUTIONS

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
- Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.
- Peut causer une sensibilisation.
- Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant les activités de mélange, de remplissage, d'application, de nettoyage et de réparation. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant l'application avec un pulvérisateur pneumatique en cabine ouverte.

Il est important de porter des gants durant le mélange/chargement et lors des réparations et ajustements du pulvérisateur et des buses. Ne pas manipuler ce produit avec les mains nues. Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage ou à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). S'il n'existe pas d'instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Tenir l'EPI à l'écart des autres vêtements et le laver séparément.

Pour l'application manuel, porter une protection des yeux, protection de la tête et un appareil de protection respiratoire lors de l'application au-dessus de la hauteur de la taille ou au-dessus de la tête.

NE PAS appliquer avec un nébulisateur manuel ou un appareil pneumatique manuel ou un équipement de brumisation manuel.

Enlever chaque jour les vêtements contaminés et les laver à fond avant de les remettre. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide s'y est infiltré. Se doucher immédiatement et remettre des vêtements propres. Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants et les garder avant d'enlever les vêtements protecteurs. Dès que possible, se doucher et mettre des vêtements propres.

2024-1378
2024-06-04

Appliquer uniquement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'occupation humaine (écoles et aires de loisir) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

DÉLAI DE SÉCURITÉ : NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées (y compris les serres où des cultures ont été traitées) durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.
Utiliser uniquement selon le mode d'emploi sur l'étiquette.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.	

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote précis. Traiter le patient selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, un sol compacté ou de l'argile.

2024-1378
2024-06-04

Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, Noter que le Bactéricide KASUMIN 4L contient un bactéricide du Groupe 24. Toute population microbienne peut renfermer des individus naturellement résistants au Bactéricide KASUMIN 4L et à d'autres bactéricides du Groupe 24. Une perte graduelle ou totale du degré d'éradication peut se produire avec le temps si ces bactéricides sont utilisés à répétition dans les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour réduire le risque que des bactéries deviennent résistantes à la kasugamycine, il faut suivre de solides pratiques de gestion de la résistance en utilisant ce produit, notamment la limitation du nombre d'applications consécutives de Bactéricide KASUMIN 4L et l'alternance des applications de Bactéricide KASUMIN 4L avec d'autres bactéricides affichant un mode d'action différent. Consulter le mode d'emploi propre à chaque culture énoncée ci-dessous.

Commented [DB(1)]: PMRA requested amendment under Sub No 2023-3116.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance :

- Dans la mesure du possible, alterner le Bactéricide KASUMIN 4L ou d'autres fongicides du même groupe 24 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Ne pas faire plus de deux applications consécutives de Bactéricide KASUMIN 4L avant d'alternar à un bactéricide homologué affichant un mode d'action différent.
- Utiliser des mélanges en réservoir comprenant des bactéricides d'un groupe différent, lorsqu'un tel usage est permis.
- Le Bactéricide KASUMIN 4L doit être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie chez les populations d'organismes nuisibles, de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimiques.
- Contrôler les populations de pathogènes traitées afin de déceler toute manifestation de résistance. Aviser UPL AgroSolutions Canada Inc si l'on soupçonne une baisse de sensibilité du pathogène au Bactéricide KASUMIN 4L.
- Si la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'emploi. Cesser l'utilisation de ce produit et utiliser un autre bactéricide présentant un site d'action ciblé différent, s'il en existe.
- Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement à des cultures et à des pathogènes précis.

2024-1378
2024-06-04

- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.
- Pour plus de renseignements ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec UPL AgroSolutions Canada Inc, au 1-800-438-6071.

MODE D'EMPLOI

Ce produit contient de la kasugamycine, un bactéricide. Pour réduire le développement de bactéries pathogènes résistantes, ce produit ne doit être utilisé qu'en cas de besoin.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des insectes dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer les insectes aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer le produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. Couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur lorsqu'on pulvérise à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer le traitement lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement telle que mesurée à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

NE PAS appliquer dans les serres, sauf indication contraire dans le mode d'emploi spécifique à la culture.

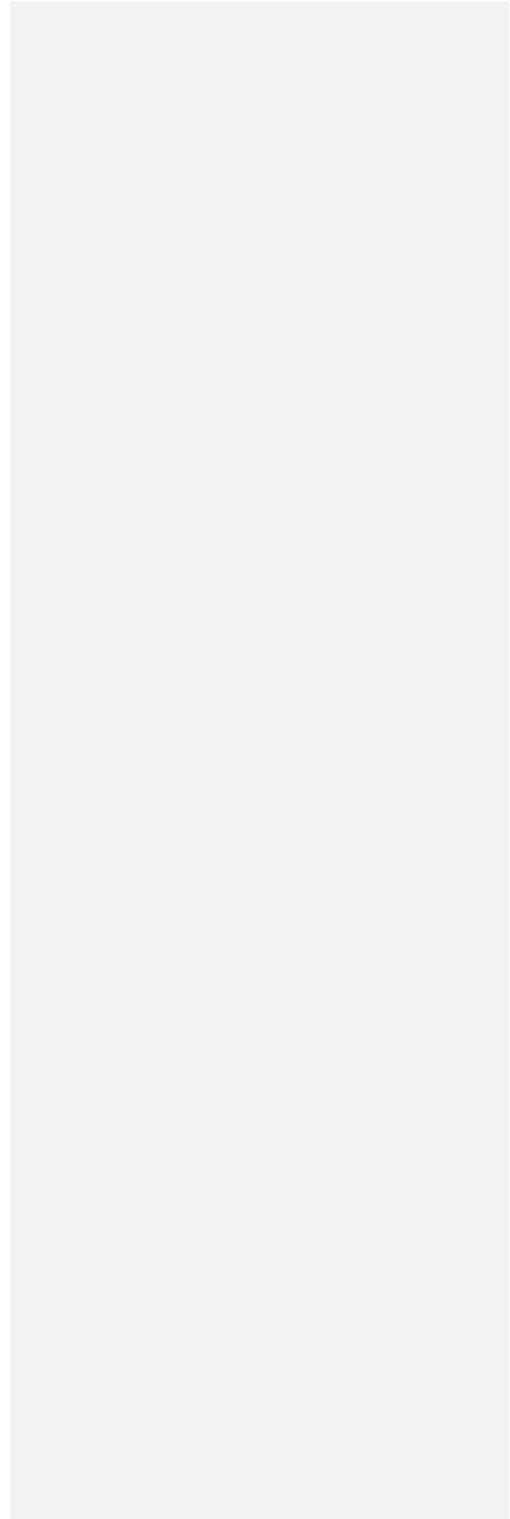
Zones tampons :

L'aménagement d'une zone tampon **N'EST PAS** requis si on utilise l'une ou l'autre des méthodes suivantes : application par pulvérisateur manuel ou à dos, application localisée.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (tels que les herbages, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et la végétation arbustive).

2024-1378
2024-06-04

		Zones tampons (mètres)
--	--	------------------------



2024-1378
2024-06-04

Méthode d'application	Culture		requis pour la protection d'habitats terrestres :
Pulvérisateur pneumatique	Fruit à pépins, noix, cerises (sous-groupe 12-09-A)	Début du stade de croissance	2
		Fin du stade de croissance	1
	Mûres et framboises (sous-groupe 13-07A), amélanche	Début du stade de croissance	3
		Fin du stade de croissance	2

Lorsqu'un mélange en cuve sont permis, consulter l' étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Ce produit peut être mélangé en cuve avec Ohm ou Wave comme application post-levée pour les seules cultures inscrites à la fois sur l'étiquette de ce produit et celles indiquées sur les étiquettes Ohm ou Wave.

DIRECTIVES D'APPLICATION

Pulvérisateurs terrestres pour traitement généralisé

Une couverture uniforme est nécessaire pour procurer une suppression efficace des maladies. Des applications effectuées avec un volume d'eau permettant d'obtenir une couverture uniforme et complète donneront généralement lieu à une suppression optimale des maladies. Vérifier souvent le pulvérisateur pour assurer un calibrage approprié et une application toujours uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Précautions d'utilisation

Lire et bien comprendre l'étiquette avant d'ouvrir ce contenant. Pour toutes questions, appeler UPL AgroSolutions Canada Inc au 1-800-438-6071, ou demander des conseils techniques au distributeur ou à son représentant agricole provincial.

MODE D'EMPLOI POUR LES CULTURES SPÉCIFIQUES

Le Bactéricide KASUMIN 4L supprime ou réprime certaines maladies importantes des légumes-fruits, des fruits à pépins, des noix, des mûres et framboises (sous-groupe 13-07A), de l'amélanche et des cerises (sous-groupe de cultures 12-09A).

Commented [BD2]: PMRA requested amendment under Sub No 2023-3116.

Commented [BD3]: PMRA requested deletion under Sub No 2023-3116 since the term 'BIOSOLUTION' is undefined and should be removed as any implied claims have not been evaluated under the PCPA.

Commented [NGRaD4]: Ohm & Wave a déjà été approuvé en tant que partenaire de mélange en réservoir sur Interline & Everest 3.0 AG avec la soumission no. comme 2022-3886 et 2022-4178 respectivement.

Commented [BD5]: PMRA requested deletion under Sub No 2023-3116.

LÉGUMES-FRUITES – GROUPE DE CULTURES 8 (DE SERRE OU DE PLEIN CHAMP) :

Aubergine, cerise de terre, pépino, piment (y compris le poivron, le piment de Cayenne, le piment à cuire, le piment de type Jamaïque et le piment doux), tomatille, tomate

Répression de la maladie	Dose d'application	Période d'application
Tache bactérienne (<i>Xanthomonas campestris</i> pv. <i>vesicatoria</i>) Chancre bactérien (<i>Clavibacter michiganensis</i> subsp. <i>michiganensis</i>)	100 ppm (0,6 L/ha dans 200 L d'eau/ha)	<ul style="list-style-type: none">Le volume de pulvérisation doit être suffisant pour permettre une bonne couverture du feuillage traité.Commencer les applications lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie.Répéter les traitements aux intervalles requis ou lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie.

RESTRICTIONS, GESTION DE LA RÉSISTANCE ET AUTRES RENSEIGNEMENTS :

- Appliquer le Bactéricide KASUMIN 4L à une concentration de 100 ppm.
- Ne pas appliquer plus de 0,6 L/ha ou 240 L/ha de volume de charge par application.
- Suivre les instructions de mélange dans le tableau de la section « Directives de mélange » pour obtenir le volume souhaité de solution à pulvériser.
- Ne pas appliquer plus de 1,8 L de Bactéricide KASUMIN 4L par hectare par année.
- Ne pas faire plus de 3 applications de Bactéricide KASUMIN 4L par année.
- Prévoir un intervalle minimum de 7 jours entre les applications.
- Ne pas faire plus de deux applications consécutives de Bactéricide KASUMIN 4L. Si d'autres applications sont nécessaires, faire la rotation à un autre produit affichant un mode d'action différent homologué pour cet emploi.
- Aux fins de gestion de la résistance, ne pas appliquer sur les plants de légumes de serres à repiquer.
- Ne pas appliquer de Bactéricide KASUMIN 4L dans la journée précédant la récolte.

MÉLANGES EN CUVE

Le Bactéricide KASUMIN 4L peut être mélangé en cuve avec le Fongicide Kocide 3000 (N° d'homologation 30343), ou Kocide 2000-O (N° d'homologation 33441) pour supprimer les maladies bactériennes homologuées dans les tomates et les piments (de serre et de plein champ). Lorsque les mélanges en cuve sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits

Commented [BD6]: PMRA requested amendment under Sub No 2023-3116.

Commented [BD7]: PMRA requested deletions of historical tank mix partner under Sub No 2023-3116.

Commented [BD8]: PMRA requested amendment under Sub No 2023-3116.

Commented [BD9]: PMRA requested amendment of tank mix statement under Sub No 2023-3116.

2024-1378
2024-06-04

FRUITS À PÉPINS – GROUPE DE CULTURES 11-09 (PRODUCTIFS ET NON PRODUCTIFS) :

Pomme, azérole, pommette, cenelle nèfle, poire, poire asiatique, coing, coing de Chine, coing du Japon, tejojote, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées

Suppression de la maladie	Dose d'application	Période d'application
Brûlure bactérienne (<i>Erwinia amylovora</i>)	100 ppm (2,5L/ha dans 1000 L d'eau/ha)	<ul style="list-style-type: none">▪ Le volume de pulvérisation doit être suffisant pour permettre une bonne couverture du feuillage traité.▪ Des volumes de pulvérisation réduits peuvent être utilisés pour les petits arbres lorsqu'une couverture complète peut être obtenue avec moins d'eau par hectare.▪ Commencer les applications à 20 ou 30 % de la floraison lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie.▪ Répéter les traitements à des intervalles de 7 jours ou lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie.

RESTRICTIONS, GESTION DE LA RÉSISTANCE ET AUTRES RENSEIGNEMENTS :

- Appliquer le Bactéricide KASUMIN 4L à une concentration de 100 ppm.
- Ne pas appliquer plus de 2,5 L/ha ou 1000 L/ha de volume de charge par application.
- Suivre les instructions de mélange dans le tableau de la section « Directives de mélange » pour obtenir le volume souhaité de solution à pulvériser.
- Ne pas appliquer plus de 10 L de Bactéricide KASUMIN 4L hectare par année.
- Ne pas faire plus de 4 applications de Bactéricide KASUMIN 4L par année.
- Ne pas faire plus de deux applications consécutives de Bactéricide KASUMIN 4L. Si d'autres applications sont nécessaires, alterner avec un autre produit affichant un mode d'action différent homologué pour cet emploi.
- Ne pas utiliser la méthode d'épandage d'une rangée d'arbres sur deux.
- Ne pas appliquer après la chute des pétales.
- Ne pas appliquer de Bactéricide KASUMIN 4L dans les 90 jours précédant la récolte.

Commented [DB(10)]: PMRA requested amendment under Sub No 2023-3116.

2024-1378
2024-06-04

NOIX

Répression de la maladie	Dose d'application	Période d'application
Bactériose du noyer (<i>Xanthomonas campestris</i> pv. <i>juglandis</i>)	100 ppm (2,5 L/ha dans 1000 L d'eau/ha)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le volume de pulvérisation doit être suffisant pour permettre une bonne couverture du feuillage traité. ▪ Des volumes de pulvérisation réduits peuvent être utilisés pour les petits arbres lorsqu'une couverture complète peut être obtenue avec moins d'eau par hectare. ▪ Commencer les applications lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie.

RESTRICTIONS, GESTION DE LA RÉSISTANCE ET AUTRES RENSEIGNEMENTS :

- Appliquer le Bactéricide KASUMIN 4L à une concentration de 100 ppm.
- Ne pas appliquer plus de 2.5 L/ha ou 1000 L/ha de volume de charge par application.
- Suivre les instructions de mélange dans le tableau de la section « Directives de mélange » pour obtenir le volume souhaité de solution à pulvériser.
- Ne pas appliquer plus de 10 L de Bactéricide KASUMIN 4L par hectare par année.
- Ne pas faire plus de 4 applications de Bactéricide KASUMIN 4L par année.
- Prévoir un intervalle minimum de 14 jours entre les applications.
- Ne pas faire plus de deux applications consécutives de Bactéricide KASUMIN 4L. Si d'autres applications sont nécessaires, alterner avec un autre produit affichant un mode d'action différent homologué pour cet emploi.
- Ne pas utiliser la méthode d'épandage d'une rangée d'arbres sur deux.
- Ne pas appliquer de Bactéricide KASUMIN 4L dans les 100 jours précédant la récolte.

Commented [DB(11)]: PMRA requested amendment under Sub No 2023-3116.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

Ne préparer que la quantité de bouillie de pulvérisation nécessaire pour l'application immédiate. Nettoyer l'équipement de pulvérisation à fond avant d'utiliser ce produit. L'agitation est nécessaire pour obtenir une dispersion appropriée du produit. Maintenir une agitation maximale pendant toute la durée de la pulvérisation. Ne pas laisser reposer la solution de pulvérisation dans le réservoir jusqu'au lendemain. Rincer à fond l'équipement de pulvérisation après chaque utilisation et appliquer les eaux de rinçage dans une zone précédemment traitée.

Instructions de mélange d'une solution à pulvériser de 100 ppm pour les légumes-fruits	
Litres d'eau par hectare (L/ha)	Produit (L/ha)

2024-1378
2024-06-04

50	0,125
100	0,25
240	0,6

Instructions de mélange d'une solution à pulvériser de 100 ppm pour les arbres fruitiers, mûres et framboises, amélanche et les noix	
Litres d'eau par hectare (L/ha)	Produit (L/ha)
50	0,125
100	0,25
200	0,5
500	1,25
1000	2,5

Si le Bactéricide KASUMIN 4L est utilisé dans un mélange en cuve avec Kocide 3000, ou Kocide 2000-O, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits

Commented [DB12]: PMRA requested deletion of historical tank mix partner under Sub No 2023-3116.

Commented [BD13]: PMRA requested amendment under Sub No 2023-3116.

USAGES LIMITÉS :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que UPL AgroSolutions Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, UPL AgroSolutions Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée

Commented [BD14]: PMRA requested deletion under Sub No 2023-3116.

CULTURE	AGENT PATHOGÈNE SUPPRIMÉ	DOSE D'APPLICATION DU BACTÉRICIDE KASUMIN 4L	OBSERVATIONS
Mûres et framboises (sous-groupe 13-07A ¹) (<i>Rubus</i> spp.)	Brûlure bactérienne (<i>Erwinia amylovora</i>)	100 ppm (c.-à-d. 2,5 L/ha dans 1000 L d'eau/ha)	PÉRIODE D'APPLICATION : Débuter les applications au début de la floraison, avant l'éclosion des premières fleurs, et poursuivre durant

<p>Amélanche (<i>Amelanchier alnifolia</i>)</p>			<p>la floraison. Répéter les applications aux 3 à 4 jours lorsque le temps chaud favorise le développement de la maladie. Par temps frais, appliquer aux 5 à 7 jours.</p> <p>GESTION DE LA RÉSISTANCE : Faire un maximum de quatre applications par année avec de l'équipement terrestre.</p> <p>Ne pas faire plus de deux applications consécutives de Bactéricide KASUMIN 4L. Si d'autres applications sont nécessaires, alterner avec un autre produit qui affiche un mode d'action différent et est homologué pour cet usage. DAAR : 1 jour</p>
<p>1 Sous-groupe des mûres et framboises : Mûre (<i>Rubus eubatus</i>, y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora) mûre de Logan, framboise (noire et rouge), framboise sauvage, et cultivars, variétés et/ou hybrides cultures)</p>			
<p>Cerises (sous-groupe 12-09A) : Cerise noire du Mexique cerise, cerise tardive, cerise de Nankin, cerise douce, cerise acide, et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures</p>	<p>Suppression de la bactériose (<i>Pseudomonas syringae</i>) et répression du chancre bactérien (<i>Pseudomonas syringae</i>)</p>	<p>100 ppm (c.-à-d. 2,5 L/ha dans 1000 L d'eau/ha)</p>	<p>Débuter les applications au début de la floraison. Répéter les applications à des intervalles de 7 jours.</p> <p>GESTION DE LA RÉSISTANCE : Faire un maximum de quatre applications par année. Ne pas faire plus de deux applications consécutives de Bactéricide KASUMIN 4L. Si d'autres applications sont nécessaires, alterner avec un autre produit qui affiche un mode d'action</p>

			différent et est homologué pour cet usage. DAAR : 30 jours
--	--	--	---

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit à l'écart de toute chaleur excessive. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

UPL, le logo d'UPL, KASUMIN et le logo de KASUMIN sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.
© 2023 Société du groupe UPL Corporation Limited.